



CAHIER DES CHARGES

PRÉSENTATION D'APIS-GENE

APIS-GENE a été fondée en 2003 sous l'impulsion des filières de ruminants.

L'actionnariat de la SAS APIS-GENE est ainsi composé du Cniel (interprofession bovins lait), INTERBEV (interprofession filières viande), la Confédération Nationale de l'Élevage (association des organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants bovins, ovins et caprins), ELIANCE (fédération des entreprises de services et conseil en élevage) et l'Institut de l'Élevage (institut technique pour les herbivores). L'ANICAP (interprofession caprine) a intégré l'actionnariat de la SAS en 2025.

Les 4 financeurs principaux d'APIS-GENE sont le Cniel, INTERBEV, ELIANCE et la CNE. L'instance décisionnaire d'APIS-GENE est appelée Comité Stratégique (CS).

APIS-GENE est mobilisée pour répondre aux priorités des filières de ruminants (bovins, ovins, caprins) *via* des investissements dans des programmes de recherche finalisée à valence génétique, et leurs valorisations au travers du déploiement terrain des innovations qui en découlent.

APIS-GENE travaille au travers de partenariats publics/privés à l'amélioration de l'efficacité globale de l'élevage des ruminants par la génomique, notamment avec INRAE au travers d'un accord-cadre (2025-2030).

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN GENOMIQUE DES RUMINANTS

Afin de répondre aux défis auxquels font face les filières de ruminants, les programmes finalisés qu'APIS-GENE finance doivent contribuer à la « triple performance » de l'élevage (économique, environnementale et sociétale) avec comme *leitmotiv* la génétique comme levier d'amélioration.

Pour poursuivre les efforts de R&D sur les priorités des filières professionnelles, APIS-GENE soutient des programmes novateurs (amorçage – R&D – finalisation – développement technologique), mais participe aussi à la formation des chercheurs de demain au travers du co-financement de bourses de thèses.

Le programme scientifique EGER 4.0 (Efficacité Globale de l'Élevage des Ruminants) recense les priorités de recherche identifiées par les professionnels fédérés au sein d'APIS-GENE en lien avec l'ambition de répondre aux défis de la « triple performance ». Il se décline en 4 axes stratégiques :

- axe 1. Un animal durable pour accompagner la transition agroécologique
- axe 2. Santé et Bien-Etre Animal
- axe 3. Efficience reproductive
- axe 4. Qualité des produits

Quelques chiffres clés depuis 2003 :

- Nombre de programmes soutenus : 180 programmes
- Nombre de thèses : 50 cofinancements de thèses
- € investis : plus de 30 millions d'euros

LA VALORISATION

La valorisation, entendue comme la perception de redevances *via* l'exploitation commerciale des résultats issus des travaux de recherche, fait partie intégrante de la stratégie d'APIS-GENE et matérialise la finalité des travaux de recherche dans lesquels APIS-GENE investit.

Les valorisations reposent sur un partenariat entre différentes structures publiques et/ou privées et avec le souci de faire valoir les intérêts des filières de ruminants à commencer par les éleveurs. APIS-GENE, pour le compte des copropriétaires assure le rôle de maître d'œuvre. Cette mission s'inscrit également dans une démarche fédératrice. APIS-GENE met à disposition du collectif son savoir-faire

en assurant l'encadrement des valorisations sur leurs aspects juridiques, contractuels et commerciaux en concertation avec les copropriétaires privés et publics.

Ces recherches ont ainsi permis de mettre à disposition des éleveurs et des structures d'accompagnement des outils et résultats tels que :

- la **Sélection Génomique**. Cette technologie se traduit concrètement par le calcul et la vente aux éleveurs *via* les entreprises de sélection de valeurs génétiques (index génomiques traduisant le potentiel propre d'un animal dès sa naissance) ou tests génétiques (statut à différentes anomalies génétiques) pour leurs animaux. La Sélection Génomique est le socle principal des valorisations d'APIS-GENE, puisqu'elle a depuis été déployée aux 3 espèces de ruminants et se voit continuellement incrémentée par des nouveaux caractères d'intérêt pour les filières. La Sélection Génomique se décline, à date, en 6 accords de valorisations, tous impliquant des copropriétaires différents :
 - o **SGL** : Sélection Génomique des Grandes Races Laitières (2010) ;
 - o **GeMBAL** : Sélection Génomique des races Allaitantes (2015) ;
 - o **G2R** : Sélection Génomique des Races Laitières Régionales (2016) ;
 - o **SGO** : Sélection Génomique Ovine (2017) ;
 - o **SGC** : Sélection Génomique Caprine (2019) ;
 - o **SGBA** : Sélection Génomique en race Blonde d'Aquitaine (2024).

Depuis son lancement en 2010, les méthodes de calcul des évaluations génomiques (ou index) ont été améliorées, la Sélection Génomique bénéficiant désormais de la technologie dite du « Single-Step ». Les premiers index en Single-Step ont été diffusés en 2022 pour les races laitières et en 2025 pour les races allaitantes. La mise en place du Single-Step offre la possibilité aux races à moindre effectif d'accéder à la sélection génomique. De ce fait, en allaitant notamment, de nouvelles licences de droit sont accordées pour les races qui en font la demande.

- La maturité de la Sélection Génomique en a fait un socle rendant possible l'élargissement des caractères sélectionnés. C'est le cas des **anomalies bovines** (tests sur mutations ou haplotypes pour la détection des anomalies génétiques), dont la valorisation est effective depuis 2016. Cet outil permet de gérer leur fréquence dans les populations bovines françaises.
- Le 1^{er} indicateur génomique d'un caractère santé concerne la paratuberculose. Des indicateurs de **susceptibilité/résistance à la paratuberculose** sont disponibles en race Holstein (2022) et Normande (2023). Des travaux de recherche sont en cours pour les déployer à d'autres races, notamment allaitantes.
- Afin de faire reconnaître les apports du collectif dans la mise en place de valorisations privées, notamment portant sur la santé des pieds, la méthode **METHO2SG** est valorisée et encadrée dans la valorisation **GENOSANTE**, dans laquelle APIS-GENE est mandataire du maître d'œuvre de la valorisation.

L'ensemble de ces valorisations repose sur une exploitation du savoir-faire secret (SFS) et à ce jour aucun brevet ou marque ne fait partie du portefeuille de valorisation d'APIS-GENE.

Grace à la valorisation des résultats de ses programmes, APIS-GENE assure la maîtrise d'œuvre de ses valorisations et collecte ainsi chaque année, pour le compte des copropriétaires des différentes valorisations, de la propriété intellectuelle. Une partie est reversée à chaque copropriétaire selon les clés de répartitions établies aux différents accords. La part de PI reversée à APIS-GENE est totalement réinvestie dans le financement de nouveaux programmes de recherche, assurant un cercle vertueux du financement de ces travaux.

Quelques chiffres clefs :

- 10 valorisations en SFS dont APIS-GENE assure la Maîtrise d'œuvre ;
- 20 licenciés (pour 23 contrats de licence) ;
- 18 races bovines, ovines et caprines bénéficiant de la Sélection Génomique ;

- 10M € de redevances collectées depuis le lancement des valorisations ;
- 4,3M € reversés à APIS-GENE et réinvestis dans des programmes de recherche.

OBJET DE LA CONSULTATION

Consultation de cabinet de conseil en valorisation de l'innovation pour assurer les missions de valorisation des résultats des recherches financées par APIS-GENE.

La mission confiée au cabinet de conseil vise à :

- 1) poursuivre et sécuriser les valorisations existantes, notamment en termes de reconduction d'accords de valorisation et de licences ;
- 2) mettre en place les valorisations des résultats des recherches financées par APIS-GENE et pour lesquels APIS-GENE doit assurer le rôle de Maître d'œuvre. Cette mission est à décomposer selon le fait que la valorisation repose sur le socle de la Sélection Génomique ou s'il s'agit d'une nouvelle technologie. Il s'agira de :
 - a. évaluer le potentiel scientifique, technique, économique et sociétal des valorisations des résultats des programmes soutenus par APIS-GENE,
 - b. identifier les meilleurs scénarios de valorisation (licence, partenariat, savoir-faire secret, brevet, consortium, etc.),
 - c. proposer une valorisation financière crédible et défendable,
 - d. accompagner la prise de décision stratégique concernant le transfert de technologie ;
- 3) mettre en place les projets de valorisation soumis à APIS-GENE.

Le cabinet retenu sera amené à conduire les trois missions principales décrites ci-après.

1. POURSUITE ET SECURISATION DES VALORISATIONS EXISTANTES

Le bilan exhaustif des valorisations en cours (accord de valorisations / licences / contrats de collecte de PI) est annexé en Annexe 1 du présent cahier des charges.

Plusieurs dossiers sont en cours, avec des stades de mise en œuvre variables. Cela concerne notamment :

- *mise en place d'une évaluation génomique sur la réduction des émissions de méthane entérique en races laitières (date de fin de programme : 2025),*
- *mise en place d'une évaluation génomique pour les animaux croisés laitiers (date de fin de programme : 2026),*
- *mise en place d'indicateurs génomiques de la sensibilité/résistance aux lésions de myosite éosinophilique (sarcosporidiose bovine) en race Blonde d'Aquitaine (date de fin de programme : 2025).*

A date, APIS-GENE est Maître d'Oeuvre de 10 valorisations. Pour ces valorisations, le cabinet retenu sera chargé de :

- renouveler les exclusivités de maîtrise d'œuvre d'APIS-GENE le cas échéant (5 valorisations concernées),
- renouveler les licences arrivant à terme (18 licences arrivées ou arrivant à terme en 2026),
- mettre en place de nouvelles licences de droit pour des valorisations existantes (rédaction des licences et contrats de collecte de PI dans le cas où elle serait déléguée à une structure tierce),
- modifier le cadre de la valorisation dans le cas d'un perfectionnement.

Ces tâches pourront nécessiter des échanges bilatéraux avec les copropriétaires et des réunions communes pour s'accorder sur la reconduction ou les évolutions du cadre de valorisation.

- participer activement aux Comités de Suivi des Valorisations (CSV) avec les copropriétaires (au moins 10 CSV annuels) et aux CSV avec les licenciés (23 CSV annuels). Il s'agira notamment pour le

cabinet de présenter les états d'avancement autour des contrats/accords de valorisation /licences et les perspectives envisageables dans une dynamique de développement et de pérennisation des valorisations.

2. MISE EN PLACE DE VALORISATIONS DES RESULTATS DE LA RECHERCHE FINANCEE PAR APIS-GENE

a. VALORISATIONS REPOSANT SUR LE SOCLE DE LA SELECTION GENOMIQUE

Ces valorisations reposeront sur un cadre et des accords d'ores-et-déjà existants.

A ce jour, au moins 7 résultats de recherche reposant sur le socle de la sélection génomique devraient ou pourraient faire l'objet de nouvelles valorisations :

- *mise en place d'une évaluation génomique sur la précocité de développement pour les races allaitantes (date de fin de programme : 2025),*
- *mise en place d'une évaluation génomique sur la précocité sexuelle bovine (date de fin de programme : 2025),*
- *mise en place d'une évaluation génomique sur la maturité pour l'espèce caprine (date de fin de programme : 2025),*
- *mise en place d'indicateurs de la fromageabilité des laits (date de fin de programme : 2026).*

Pour ces nouvelles valorisations notamment, le cabinet retenu sera chargé de :

- la reprise et l'adaptation des modèles existants sur la base d'un travail approfondi autour de ces nouvelles valorisations (analyse de marché, etc.).

Les propositions faites par le cabinet devront être présentées pour validation au Comité Stratégique d'APIS-GENE et partagés / validés avec les copropriétaires des différentes valorisations qui auront définis leur quote-part de propriété sur les résultats à valoriser.

b. MISE EN PLACE DE VALORISATIONS REPOSANT SUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le cadre et les dispositifs de ces valorisations nécessitent d'être mis en place en fonction des spécificités de ces nouvelles technologies.

Au moins 2 résultats pourraient faire l'objet d'un autre mode de valorisation à définir :

- *outil de phénotypage (pesée et morphologie) par imagerie 3D (date de fin de programme : 2026),*
- *déploiement d'un outil de mesure de la composition corporelle des viandes bovines, caractérisée dans un premier temps par le persillé (date de fin de programme : 2027).*

Pour ces nouvelles valorisations notamment, le cabinet retenu sera chargé de :

- étudier les possibilités scientifiques et technologiques de valorisation de résultats issus de programmes de recherches financés par APIS-GENE :
 - évaluation de la maturité technologique (TRL),
 - analyse de l'originalité, de la robustesse scientifique et du potentiel d'appropriation,
 - analyse du paysage brevets et de la liberté d'exploitation ;
- proposer des stratégies et cadres de valorisation :
 - analyse scientifique et technologique : identification des marchés cibles, estimation de la taille de marché, analyse des besoins utilisateurs et des usages, analyse concurrentielle et positionnement, etc.,
 - analyse de marché et socio-économique : identification et comparaison de plusieurs scénarios de valorisation : licences exclusives ou non exclusives, partenariats R&D / industriels, création de startup / spin-off, intégration dans des plateformes ou consortia,
 - recommandation d'un ou plusieurs scénarios prioritaires quant au modèle de valorisation,
 - conseil sur les modalités de valorisation financière envisageables.

Ces éléments devront être présentés au Comité Stratégique d'APIS-GENE et partagés / validés avec les copropriétaires des différentes valorisations qui auront définis leur quote-part de propriété sur les résultats à valoriser.

c. MISSIONS COMMUNES AUX DEUX TYPES DE NOUVELLES VALORISATIONS

Une fois les stratégies et cadres de valorisation validés par le CS d'APIS-GENE, le cabinet sera en charge :

- d'organiser/animer les négociation(s) bilatérale(s) avec chaque copropriétaire ;
- d'organiser/animer des échanges avec l'ensemble des copropriétaires afin de définir un modèle de valorisation commun et accepté de tous ;
- d'intervenir en Comité Stratégique (CS) d'APIS-GENE afin de faire valider une position sur le modèle de valorisation, les quotes-parts et le montant de PI discutés.

En outre, le cabinet sera en charge de mettre en place et déployer les valorisations :

- de définir les éventuels licenciés de droit,
- d'initier une recherche de licenciés si nécessaire,
- d'établir les conditions de la licence.

Enfin, le cabinet sera responsable de :

- rédiger les accords de valorisation,
- rédiger les contrats de licence,
- rédiger les contrats de collecte de la PI dans le cas où cela serait réalisé par une structure tierce.

Le cabinet sera également amené à participer activement aux CSV annuels inhérents à ces nouvelles valorisations.

3. ETUDE DES PROJETS DE VALORISATION SOUMIS A APIS-GENE

Pour ces projets et en fonction des demandes, le cabinet sera amené à :

- a) étudier les possibilités de protection des données et les modalités de valorisations inhérentes,
- b) mettre en place et déployer les dispositifs de valorisation validés par le CS d'APIS-GENE.

Périmètre de la mission

- Zone géographique ciblée : France, Europe ou international possible
- Parties prenantes impliquées :
 - équipes de recherche (UMT eBIS, LPA Epsilon, UMT STAR, ...),
 - direction de la valorisation,
 - service juridique / propriété intellectuelle,
 - partenaires industriels éventuels.

Coordination

Le cabinet retenu sera en charge des missions de valorisation qui incombent à APIS-GENE. Il travaillera en lien étroit avec le Comité Stratégique d'APIS-GENE, seule instance décisionnaire de la SAS, auprès de qui il assurera un reporting régulier de l'avancement des différents dossiers.

MODALITES DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des candidatures et des offres

La date limite de réception des offres est le **10 avril 2026, à 13 heures** (GMT+1). Les dossiers seront à adresser à administration@apisgene.fr.

Présentation des candidatures

Les candidats devront remettre un dossier de présentation de leur candidature comprenant :

- une présentation de la structure,
- une présentation de leur proposition de travail,
- la liste des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années,
- une description des moyens matériels et humains du candidat justifiant de sa capacité à exécuter les prestations demandées,
- un récapitulatif budgétaire sous forme de tableau ainsi qu'un devis détaillé.,
- la preuve d'une assurance pour risques professionnels.

En cas de candidature sous forme de groupement, seul un groupement solidaire pourra être attributaire du marché, auquel cas le cabinet devra fournir une attestation de groupement solidaire. Il désignera le mandataire du groupement et produira le mandat habilitant le mandataire à valablement engager le groupement.

Examen des offres

Les offres devront respecter les exigences formulées dans le présent cahier des charges. Elles seront examinées par la SAS APIS-GENE dans un délai de 15 jours après la date limite de réception des offres.

Les dossiers seront examinés par un Comité de Pilotage interne à APIS-GENE et par le Comité Stratégique notamment selon les modalités suivantes :

- pertinence de la proposition au regard des missions décrites dans le cahier des charges,
- expérience de la structure sur des dossiers similaires ou proches,
- proposition budgétaire.

Des entretiens avec une liste réduite des candidats retenus par le CS d'APIS-GENE seront conduits.

La décision finale sera rendue début mai 2026.

La SAS APIS-GENE se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Confidentialité des données

Le cabinet retenu s'engage à respecter une stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations, documents, données et résultats communiqués ou produits dans le cadre de la mission, qu'ils soient de nature technique, scientifique, économique, stratégique ou juridique.

Ces informations ne pourront être utilisées que pour les besoins exclusifs de la mission et ne devront en aucun cas être divulguées à des tiers, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord écrit préalable d'APIS-GENE.

Le cabinet s'engage à :

- signer avec APIS-GENE un contrat ou accord de confidentialité avant le démarrage de la mission ;
- garantir la protection des données sensibles, notamment par la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées ;
- respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) lorsque applicable.

Les livrables, données, analyses et résultats produits dans le cadre de la mission demeurent la propriété exclusive d'APIS-GENE, sauf disposition contractuelle contraire. Le cabinet ne pourra en faire usage à des fins de communication, de publication ou de référence commerciale sans autorisation écrite préalable.

Renseignements ou questions complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront adresser un mail à administration@apisgene.fr

Annexe 1 : travaux à conduire sur les valorisations existantes ou en cours de contractualisation

	A renouveler sur l'année 2026	A renouveler sur l'année 2027	A renouveler sur l'année 2028	En cours de contractualisation / à finaliser
Accord de valorisation		-		5 valorisations
Renouvellement de l'exclusivité de la Maîtrise d'œuvre	4 valorisations	-	1 valorisation	
Licence	15 licences à reconduire (issues de 5 valorisations différentes)	-	2 licences (issues de 2 valorisations)	3 contrats de licences (issus de 2 valorisations)
Contrat de collecte de PI	13 contrats de collecte de la PI	-	2 contrats de collecte de PI	3 contrats de collecte de PI